

RAPPORT ANNUEL 2015



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DECHETS



Le présent rapport, validé en Comité Syndical le 8 Juillet 2016, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de :

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 Février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Maires des communes, et des Présidents des Communautés des Communes, membres du Syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs Conseils Municipaux et Communautaires.

Le contenu de ce rapport doit être tenu à la disposition du public et est disponible sur le site Internet de l'USTOM :

www.ustom.fr



Le mot du Président,

Dès les résultats de l'élection entérinés, la nouvelle équipe dirigeante a travaillé sur les principaux sujets évoqués dans le rapport 2014 dont le suivi est indiqué ci-après :

Axe 1 : La mise aux normes des sites de l'USTOM

L'audit technique commandé à IDE Environnement en 2014 a été élaboré et rendu en 2015 ; il a conclu à une nécessaire mise en conformité des sites sur les plans techniques, réglementaires et environnementaux. Il constitue un avant-projet de travaux estimé à 4.5 M €, une mission de maîtrise d'œuvre avant travaux doit en constituer la suite.

Axe 2 : L'amélioration de la sécurité des sites, des agents et des usagers

Le Document Unique réalisé par la société SAD Consulting, commandé en 2014, a été remis au printemps 2015 et constitue le premier Document Unique d'appréciation des risques professionnels de l'USTOM. Il a été présenté aux Représentants du Personnel en Comité Technique et en Comité Syndical, instances qui l'ont approuvé. Différentes actions ont été menées dès 2015, elles sont détaillées dans le présent rapport.

Axe 3 : Le rééquilibrage budgétaire

Le Compte Administratif 2014 présentait un déséquilibre budgétaire de plus d'1.5 M €. Les décisions prises sur le volet dépenses (ajustement de la fréquence de collecte, arrêt de la collecte du verre en Porte-à-Porte) et sur le volet recettes (augmentation de grille tarifaire) ont abouti, comme prévu, au rééquilibrage du budget dès 2015. Le Syndicat peut ainsi aborder plus sereinement ses objectifs de modernisation et d'investissements en maintenant les tarifs sans augmentation, comme promis.



Axe 4 : Le développement de la concertation et de la communication

La volonté de concertation affichée en 2014 s'est traduite en 2015 par l'organisation de 6 réunions publiques sur l'ensemble du territoire. Les attentes et les interrogations des usagers ont pu être ciblées et les principes de la Redevance Incitative ainsi que les enjeux du territoire en matière de gestion des déchets ont pu être expliqués. Par ailleurs, le site internet a été revu pour améliorer l'interaction avec les habitants, en simplifiant notamment les démarches administratives avec la possibilité de déclarer un changement de situation en ligne. De même, le syndicat s'inscrit dans une démarche de transparence en laissant un libre accès aux comptes rendus des Comités Syndicaux et aux Délibérations disponibles en ligne.

Axe 5 : La fiabilisation de la base de données de la Redevance Incitative et l'amélioration du service aux usagers

L'équipe de renfort recrutée en 2014 sur le sujet de la Redevance Incitative a mis en place un outil de suivi des contacts téléphoniques, courriers et mails des usagers qui permet d'apporter systématiquement une réponse à chaque demande. L'organisation téléphonique a été optimisée mais celle-ci reste en voie d'amélioration. Des conventions ont été élaborées en lien avec les Communes pour fiabiliser la base de données.

Axe 6 : L'amélioration des conditions de travail des agents, l'instauration d'un dialogue social et d'un plan de carrière.

Le Comité Technique, composé d'Elus et de Représentants du Personnel, a vu le jour fin 2014 et s'est réuni à 4 reprises en 2015 dans le but d'instaurer un dialogue social nécessaire dans l'établissement. Entre autres, ont été conjointement validés le Règlement Intérieur de l'USTOM, le tableau des effectifs, les moyens octroyés aux Représentants du Personnel et la désignation d'agents chargés de prévention.

Le Président de l'USTOM,


Sylvain MARTY



Sommaire

1. PRESENTATION DU SYNDICAT	8
1.1 L'USTOM : histoire, Service Public et territoire.....	9
1.2 Gouvernance	11
1.3 Les équipes : effectifs et indicateurs des Ressources Humaines	12
2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	17
2.1 Les collectes : Présentation générale.....	20
2.2 Sites et tonnages	24
2.2.1 Ordures Ménagères Résiduelles	25
2.2.2 Emballages ménagers.....	26
2.2.3 Le verre	29
2.2.4 Les 6 déchèteries	30
2.2.5 Le quai de transfert de Massugas	33
2.3 La Recyclerie	34
2.3.1 Le volet environnemental	35
2.3.2 Le volet Social	36
2.3.3 Le volet Économique.....	37
3. LES FILIERES DE TRAITEMENT	38
3.1 Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles à Lapouyade	39
3.2 Le traitement de la collecte sélective à Illats	40
3.3 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries	41
4. DU TRI POUR LA VALORISATION.....	42
4.1 La deuxième vie des matériaux	43



4.2	La valorisation en chiffres sur notre territoire.....	44
4.3	L'avancement du Syndicat par rapport à la Loi de Transition Energétique.....	45
5.	EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015.....	46
5.1	Pour la collecte.....	47
5.2	Pour le Service Public.....	48
5.3	Interne au Syndicat.....	49
6.	LE COUT DU SERVICE PUBLIC.....	50
6.1	Fonctionnement.....	51
6.2	Investissement.....	52
7.	ANNEXES.....	53
7.1	Glossaire.....	54
7.2	Population par Commune et Communauté de Communes.....	55

TABLE DES INDICATEURS



Tout au long de ce rapport sont présentés des indicateurs descriptifs (Dx) et des indicateurs de performance (Px)

INDICATEURS DESCRIPTIFS									
Page	INDICATEURS		2012	2013		2014		2015	
9	D1	Territoire desservi	66 821 hab	66 821 hab	=	66 874 hab	+	66 874 hab	=
25	D2	Tonnages Ordures Ménagères (OM)	15 528 t	13 484 t	-	12 103 t	-	11 552 t	-
26	D3	Tonnages Collecte Sélective (CS) (Hors verre)	2941	3176	+	3404	+	3 426 t	+
26	D4	Tonnages Refus de tri	195 t	227 t	+	392 t	+	466 t	+
29	D5	Tonnages Verre	2 285 t	2 658 t	+	2 671 t	+	2 591 t	-
20	D6	Nombre Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	282 BAV	282 BAV	=	282 BAV	=	365 BAV	+
31	D7	Tonnages déchèteries	12 996 t	12 952 t	-	14 884 t	+	16 038 t	+
35	D8	Tonnages entrants magasin Recyclerie	121 t	151 t	+	101 t	-	113 t	+
37	D9	Tonnages reprise Filières Recyclerie	914 t	1 174 t	+	774 t	-	668 t	-
52	D10	Dépenses Investissement	1 906 836 €	574 054 €	-	229 024 €	-	1 453 326 €	+

INDICATEURS DE PERFORMANCE									COMPARATIF			
Page	INDICATEURS		Unité	2012	2013		2014		2015	National	Départemental (Gironde)	
14	P1	Taux d'absentéisme	jour/agent/an	7	9	+	5	-	20,84	+	24,3 (3)	-
16	P1 Bis	Taux de formation	jour/agent/an	-	1		3,6	+	8,4	+	-	-
22	P2	Fréquence de collecte	Cx : x fois/semaine	C2/C1	C2/C1	=	C2/C1	=	C1/C0.5	-	-	-
25	P3	Ratio kg/an/hab Ordures Ménagères (OM)	kg/an/habitant	232	202	-	181	-	173	-	270 (1)	245 (1)
26	P4	Ratio kg/an/hab Collecte Sélective (CS)	kg/an/habitant	43	43	=	50	+	51	+	47 (1)	56 (1)*
27	P5	Taux de refus de tri	%	6,8	8	+	12	+	14	+	23 (2)	14 (2)
29	P7	Ratio kg/an/hab Verre	kg/an/habitant	34	40	+	40	=	39	-	29 (1)	30 (1)
51	P13	Coût imputé aux ménages	€/habitant	97,8	99	+	79,3	-	88,5	+	89 (1)	89(1)
37	P8	Recettes filières Recyclerie	€	159 556	148 249	-	101 697	-	83 927	-	-	-
37	P9	Recettes Magasin Recyclerie		120 510	167 905	+	169 233	+	165 000	-	-	-
51	P10	Dépenses de fonctionnement		7 862 305	7 569 644	-	8 126 379	+	7 917 526	-	-	-

* : Moyenne départementale plus importante car prise en compte du nombre de touristes et de l'extension des consignes de tri

(1) : Données SINOE (2012)

(2) : Données Éco-Emballages

(3) : Source DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)

■ Indicateur en voie d'amélioration

■ Indicateur en voie de détérioration



1. PRESENTATION DU SYNDICAT



1.1 L'USTOM : histoire, Service Public et territoire

Créée en 1983, l'Union Syndicale pour le Traitement des Ordures Ménagères (USTOM) de Gironde Est et du Vélinois, a intégré au 1^{er} Janvier 2012 les deux syndicats de Collecte des Ordures Ménagères qui lui déléguaient la compétence Traitement des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : le SMICTOM de Castillon la Bataille et l'USERCTOM de Monségur.

L'arrêté préfectoral du 28 Décembre 2011 qui acte ce changement précise notamment :

- L'extension des compétences de l'USTOM à la « collecte des ordures ménagères » ;
- La dissolution des deux syndicats membres : le SMICTOM de Castillon La Bataille (créé le 6 juillet 1976) et l'USERCTOM de l'Entre Deux Mers et du Réolais (créé le 17 juin 1974) ;
- La nouvelle dénomination du syndicat, qui devient USTOM du Castillonnais et du Réolais.

Le territoire où s'exercent les compétences de l'USTOM est composé de 112 communes, 9 d'entre elles sont situées en Dordogne, les 103 autres en Gironde (population et communes concernées en annexe 1 du présent rapport).

Le dernier recensement de l'INSEE dénombrait 66 874 habitants (D1).

L'ensemble des Communes se répartit entre 7 Communautés de Communes, qui ont délégué leur compétence déchets à l'USTOM.

Ces compétences s'exercent pour la collecte, le transfert, le transport et le traitement des Ordures Ménagères résiduelles, des Emballages, des Bio déchets, des Encombrants et des Déchets Dangereux.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2014, l'USTOM facture le service de collecte et de traitement sur la base d'une Redevance Incitative. Elle est établie à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume de bac (ou de sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

A RETENIR !

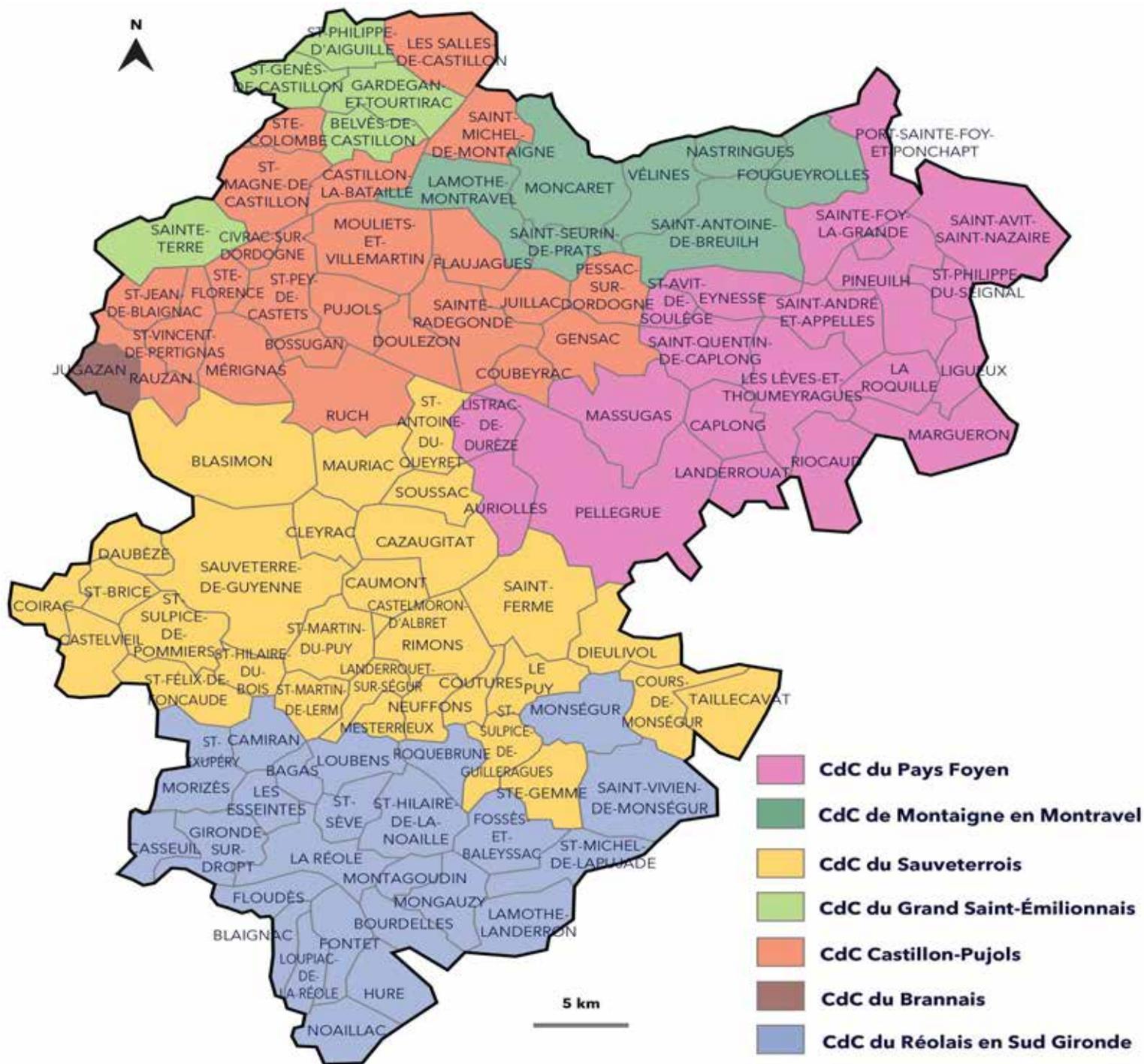


7 Communautés de Communes

112 Communes

(D1) = 66 874 Habitants

Carte des Communautés de Communes du territoire





1.2 Gouvernance

Les statuts de l'USTOM ont évolué en 2014. Le Syndicat est désormais administré par un Comité Syndical, organe décisionnel composé de 119 délégués titulaires (et autant de suppléants), comme indiqué dans l'arrêté inter-préfectoral des statuts de l'USTOM du 26 mai 2014, et conformément à l'application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de délégués se décompose de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par Communauté de Communes.

Chaque décision prise par le Comité fait l'objet d'un vote, puis est matérialisée par une délibération. Les éléments sont affichés au siège du Syndicat et sont disponibles sur le site internet.

Le Bureau de l'USTOM se compose quant à lui de 18 membres, représentant les différentes Communautés de Communes du territoire. Il travaille et échange avant chaque Comité sur les dossiers préparés par les différents services.

Les élections municipales de 2014 ont engendré pour l'USTOM un changement de délégués syndicaux et d'équipe dirigeante. Celle-ci a été élue le 10 juillet 2014 par un vote à bulletin secret.

Elle se compose :

- D'un Président, M. Sylvain MARTY
- De quatre Vice-Présidents :
 - M. Thierry LABORDE, 1^{er} Vice-Président, Chargé de l'Environnement et des Travaux
 - M. Jean-Claude DELGUEL, 2^{ème} Vice-Président, Chargé des Finances et des Relations avec les Mairies
 - M. Jean REGNER, 3^{ème} Vice-Président, Chargé du contrôle de Gestion et des Marchés Publics
 - Mme Isabelle ZAMPARO, 4^{ème} Vice-Présidente, Chargée de la Recyclerie, des Ressources Humaines et de la Sécurité.

A RETENIR !



1 Président

4 Vice-Présidents

18 membres de Bureau

1 délégué par Commune et 1 délégué par Communauté de Communes



1.3 Les équipes : effectifs et indicateurs des Ressources Humaines

EFFECTIFS 2015 et détail par service		
Pôle technique	Service Déchèteries	
	Agents d'accueil	9
	Service Transports	
	Chauffeurs	4
	Service Fonctionnel et Logistique	
	Agents polyvalents	4
	Agent administratif	1
	Agent logistique et sécurité	1
	Responsable	1
	Service Parc	
Agents	3	
Responsable	1	
Pôle administratif	Service Redevance Incitative	
	Agent d'accueil	1
	Agents référents territoire	4
	Agents techniques	2,5
	Responsable	ext
	Service Administratif	
Agents administratifs	3,5	
Responsable	1	
Autres pôles	Service Communication	
	Agents ambassadrices du tri	2
	Responsable	1
	Service Collecte / Professionnels	
	Agents	2
	Service Recyclerie	
	Agents valoristes	12
	Responsable	1
	Direction	
	Agent administratif	1
Directeur	1	
TOTAL 2015	56	

En nombre....



Evolution des effectifs en équivalent temps plein au fil des années	
Année	Effectifs au 31/12 de l'année
2012	45
En 2013, l'effectif global a augmenté de 7 personnes : - 1 personne supplémentaire à la Recyclerie (15 personnes fin 2013), - 4 personnes supplémentaires à la Redevance Incitative en tant qu'agent enquêteur en raison du lancement du dispositif (8 personnes fin 2013), - l'arrivée d'un Directeur et d'une assistante de Direction.	
2013	52
En 2014, l'effectif global a augmenté de 3,5 personnes : - l'effectif de la Recyclerie a perdu 3 agents - une Responsable du service Déchèteries a été nommée - le nombre d'agents polyvalents a diminué d'1,5 temps plein (mi-temps) - un chauffeur supplémentaire a été recruté pour faire face à l'augmentation des apports en déchèterie - le nombre d'agents de la Redevance Incitative a augmenté de 5 personnes (4 agents de renfort et un Responsable du service) pour atteindre 13,5 personnes - l'arrivée d'une Responsable administrative	
2014	55,5
En 2015, l'effectif est resté globalement stable, néanmoins certains agents ont changé de service à la suite du vote d'un organigramme qui a acté un fonctionnement nominal à 55 équivalents temps plein, hors recrutements temporaires et mouvements de personnel lors des arrivées ou départs. A noter au 31 décembre : - l'attente de recrutement d'une personne au service de la Redevance Incitative dont l'effectif a diminué après le départ des agents recrutés temporairement en 2014 - 1 personne supplémentaire recrutée en doublon à la Recyclerie, pour pallier l'absence d'un agent parti en formation d'apprentissage sur la réparation de chaîne du froid (réfrigérateur, congélateur) - 1 personne supplémentaire recrutée en doublon pour préparer le départ à la retraite de l'agent en charge du service Collecte / Professionnels	
2015	56



Par type et catégorie d'emploi...

Effectifs 2015	Cat emploi / assimilé A, B, C	Fonctionnaires	Contractuels	Contrats aidés	Autres (droit privé)
Pôle technique					
Service Déchèterie					
Agents d'accueil	C	2		5	2
Service Transport					
Chauffeurs	C	1		3	
Service Fonctionnel et Logistique					
Agents polyvalents	C			4	
Agent secrétariat	C	1			
Agent Logistique et sécurité	C			1	
Responsable des 3 services	B		1		
Parc					
Conducteurs engins	C	3			
Responsable	C	1			
Pôle Administratif					
Redevance incitative					
Agents administratifs	C	1	1	3	
Agents techniques RI	C	1		1,5	
Agents de renfort RI	C				
Responsable			Prestataire de service		
Administratif : Finances, RH, Marchés Publics					
Agents administratifs	C	3,5			
Responsable	A	1			
Autres Pôles					
Communication					
Ambassadrices du tri	C	1		1	
Responsable	A		1		
Collecte/Professionnels					
Chargé de mission	A		1		
Agent technique	C	1			
Recyclerie					
Agents valoristes	C		4	8	
Responsable	C	1			
Direction					
Agent administratif	C			1	
Directeur	A	1			
TOTAUX dont	51 C, 1 B, 4 A	18,5 soit 33%	8 soit 14.5%	27,5 soit 49%	2 soit 3,5%

Les statistiques du tableau ci-contre mettent en évidence un encadrement par des cadres territoriaux ou assimilés qui passe de 7% en 2014 à 9 % en 2015.

33% des effectifs sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale, contre 30 % en 2014, un agent ayant été titularisé.

De même, 91 % des effectifs de l'USTOM sont employés en catégorie C et 9 % sont en catégorie A ou B.

A noter que 49 % des effectifs sont concernés par des contrats aidés en 2015.

Pour information :

En moyenne en France, les collectivités locales sont composées de 74 % de fonctionnaires.

77 % sont employés en catégorie C et 23 % en catégorie A ou B.

Source : DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)



Absentéisme et accidentologie (P1)



Absentéisme et accidentologie					
	2012 (45 agents)	2013 (52 agents)	2014 (55.5 agents)*	2015 (56 agents) *	2015 (P1) **
Jours d'Arrêt maladie/365 J.	329	481	302	692	724
Ratio j/agent/an	7,3	9,3	5,4	12,3	12,9
Jours d'accidents du travail/365 J.	4	77	184	282	443,2
Ratio j/agent	0,1	1,5	3,3	5,0	7,9
Total j/agent/an	7,4	10,8	8,7	17,3	20,84

* Nombre de jours et Ratios définis hors agents détachés et agents absents pour raisons médicales sur une durée égale ou supérieure à 365 jours.
 ** Méthode de calcul réglementaire comprenant les accidents du travail et les arrêts maladies, y compris de longue durée, sur base de 251 jours

En 2012, 2013 et 2014, P1 était calculé uniquement sur les jours d'arrêt maladie ordinaire, sur la base de 365 J et ne prenait pas en compte les arrêts longue durée, ni les arrêts de travail.



En 2015, la méthode de calcul a été révisée conformément au calcul réglementaire qui permet de comparer les collectivités entre elles. Ce calcul prend en compte l'ensemble des jours d'arrêt maladie ordinaire et accidents de travail, y compris longue durée, sur la base de 251 jours.

Détail des arrêts en jours

		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-30 j	+ de 30 j
Nombre d'agents concernés	Accident	0	2	2	0	1	3
	maladie	7	7	5	0	2	5

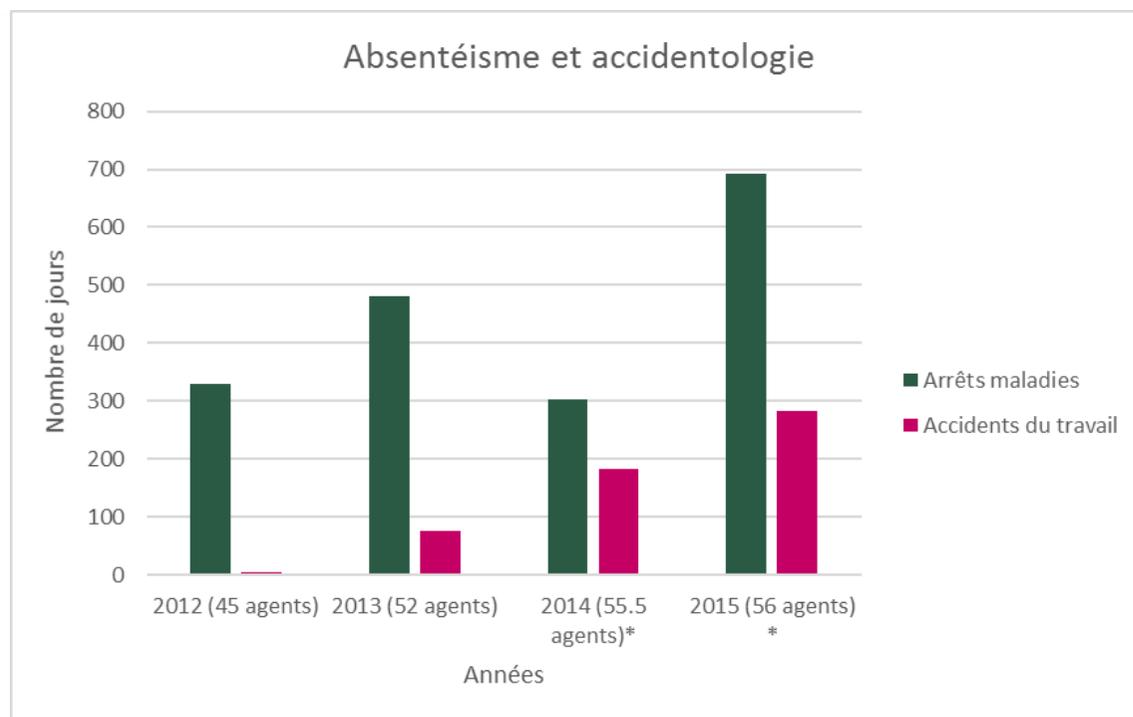
A RETENIR !



Le calcul s'établit à
P1 = 20.84
J/agent/an en 2015.

Ce chiffre est important mais il reste inférieur à la statistique nationale qui est de 24.3 jours dans la Fonction Publique Territoriale.

Evolution et analyse des arrêts maladies et accidents du travail



La progression du nombre de jours d'arrêt maladie est forte, ainsi que celle liée aux accidents du travail, y compris en les ramenant au nombre d'agents.

Ces résultats restent à moduler compte tenu des éléments suivants :

- Un accident dans le cadre de la vie privée a amené un agent à cesser son activité pour maladie ordinaire durant plus de 6 mois ; deux autres agents ont été absents près de 4 mois. Ces 3 arrêts représentent à eux seuls 436 jours d'arrêt.
- Un accident du travail a amené un agent à cesser son activité durant plus de 3 mois.

A RETENIR !



L'élaboration du Document Unique a été initiée en 2014 et doit permettre de limiter les risques.

D'importantes actions ont été engagées en 2015, néanmoins il est probable que les résultats ne puissent s'apprécier que sur le long terme compte tenu de la nécessité de développer une culture du risque



Formations : (P1 bis)

	2013 (52 agents)	2014 (55.5 agents)	2015 (56 agents)
Jours de Formation	50	199	468
(P1 bis) Ratio j/agent/an	1	3,6	8,4



La nette progression du taux de formation entre 2013 et 2015, témoigne d'une réelle volonté de structuration et d'amélioration du service, d'autant que l'USTOM s'est engagé dans une politique d'aide à l'emploi au travers du recrutement d'emplois aidés.

Plusieurs formations effectuées par les agents titulaires de ce type de contrat ont permis l'obtention de diplômes reconnus, améliorant ainsi leurs chances d'insertion professionnelle à plus long terme.



A TITRE D'EXEMPLE



48 agents ont été formés en 2015 au maniement des extincteurs

Un agent a réussi une formation de frigoriste ce qui permet de mieux recycler ce type d'électroménager





2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

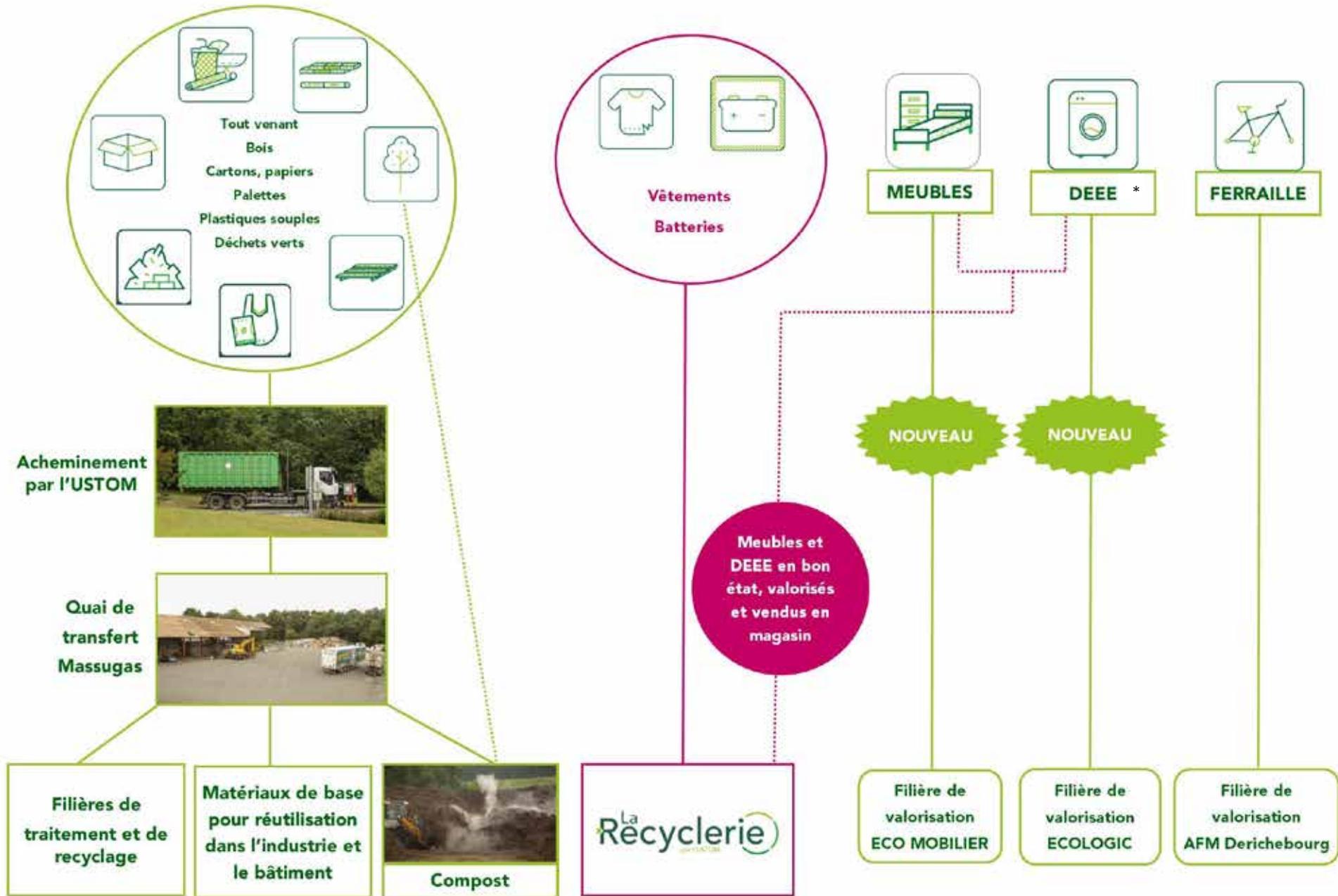


Le chemin des déchets, en Porte-à-Porte et Apport Volontaire sur le territoire





Le chemin des déchets de déchèterie



*DEEE : Déchets d'Équipements Électrique et Électronique



2.1 Les collectes : Présentation générale

3 modes de collecte sont possibles :

- Soit en **Bornes d'Apport Volontaire** réparties sur l'ensemble du territoire (**D6**) (260 pour le verre, 83 pour les EMR (Emballages Ménagers Recyclables) et 22 pour les JMR). Le verre est uniquement collecté en Bornes d'Apport Volontaire depuis le 1^{er} mars 2015. **Cette prestation de collecte est confiée à la société COVED**
- Soit en **Porte-à-Porte** : Sont concernés les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), collectées en bacs pucés ou en sacs prépayés, et EMR, en bacs de tri (couvercle jaune). **Cette prestation de collecte est confiée à la société COVED**
- Soit dans les **6 déchèteries** dont dispose le Syndicat (plastiques souples, cartons, gravats, encombrants, déchets verts, Déchets Dangereux, ...): **La collecte est effectuée en régie par le Syndicat.**

Tous les déchets sont ensuite pesés sur le pont bascule, puis déchargés au quai de transfert de Massugas, géré en régie par l'USTOM.

Les déchets seront rechargés à l'aide d'une pelle hydraulique, suivant leur nature :

- OMR : acheminés vers le site d'enfouissement de Lapouyade (Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Véolia), par un transporteur privé, l'entreprise AVRIL;
- EMR : transportés vers le centre de tri d'Illats, par AVRIL;
- Verre : transporté à la verrerie par OI Manufacturing 33, par la société COVED
- Quant aux déchets verts, ils sont broyés sur place en régie, avant d'être





La collecte en Bornes d'Apport Volontaire

Ce sont des dispositifs de collecte que l'USTOM a développés tout au long de l'année. En effet, accessibles 24h sur 24, les points d'apport volontaire sont implantés au plus proche des habitations afin de simplifier la gestion des déchets à tout moment. Ces dernières, simples d'utilisation, permettent aux administrés d'effectuer le tri de la même manière qu'à domicile.

De plus, différentes études nationales menées par Eco-Emballages ont démontré que la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire) présente **un rapport coût / efficacité** optimisé en comparaison avec la collecte en PAP (Porte-à-Porte)

Disposant d'une grande capacité, ces bornes peuvent recueillir les surcroûts de déchets recyclables.

De fait, les Points d'Apport Volontaire sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de l'USTOM et **leur nombre a augmenté** durant toute l'année 2015 (D6 = 365)

En effet, une étude sur les Bornes d'Apport Volontaire a été réalisée en 2015 pour élaborer un état des lieux. L'étude a permis de mettre en évidence les caractéristiques de chacune (vétusté, taux de remplissage, sécurité des alentours, etc.). L'étude a aussi permis de localiser de nouveaux emplacements pour être situées au plus proche des habitations.

Un plan d'actions sur 5 ans a été acté pour mieux mailler le territoire et développer ce support de collecte.



A titre d'exemple, un projet novateur a été lancé en 2015 par la ville de Sainte-Foy-la-Grande : des nouvelles Bornes d'Apport Volontaire s'intégrant dans le paysage urbain de par leur design ont été installées pour la collecte des recyclables.

De plus, certaines Collectivités, n'ayant jamais eu de bornes sur leur territoire, ont été dotées. Enfin, des bornes pour les déchets recyclables ont également été implantées sur des communes le désirant.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans une dynamique de développement et de modernisation du parc de Points d'Apport Volontaire du territoire.





La collecte en Porte-à-Porte

Fréquence de collecte (P2)



Tableau de synthèse du service de collecte :

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte (P2)	Contenant	Mode collecte	% population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire COVED	C0,5 * (C1 centres bourgs, C1 ou C2 gros producteurs)	Conteneur vert pucé	Porte à porte	100%
Emballages recyclables	Prestataire COVED	C0,5*	Conteneur de tri ou caissette jaune ou bleue	Porte à porte ou point d'apport volontaire	100%
Verre**	Prestataire COVED	✕	Borne d'apport volontaire	Point d'apport volontaire	100%

* Depuis le 1^{er} juillet 2015 la fréquence de collecte est passée de C1 (collecte 1 fois par semaine) à C0,5 (collecte 1 fois tous les 15 jours).

Pour certaines rues des centres bourgs du territoire elle est passée de C2 (2 fois par semaine) à C1.

Néanmoins, il existe toujours des dérogations spécifiques pour les gros producteurs (ex : hôpitaux, métiers de bouche ...), qui nécessitent 2, voire 3 passages par semaine.

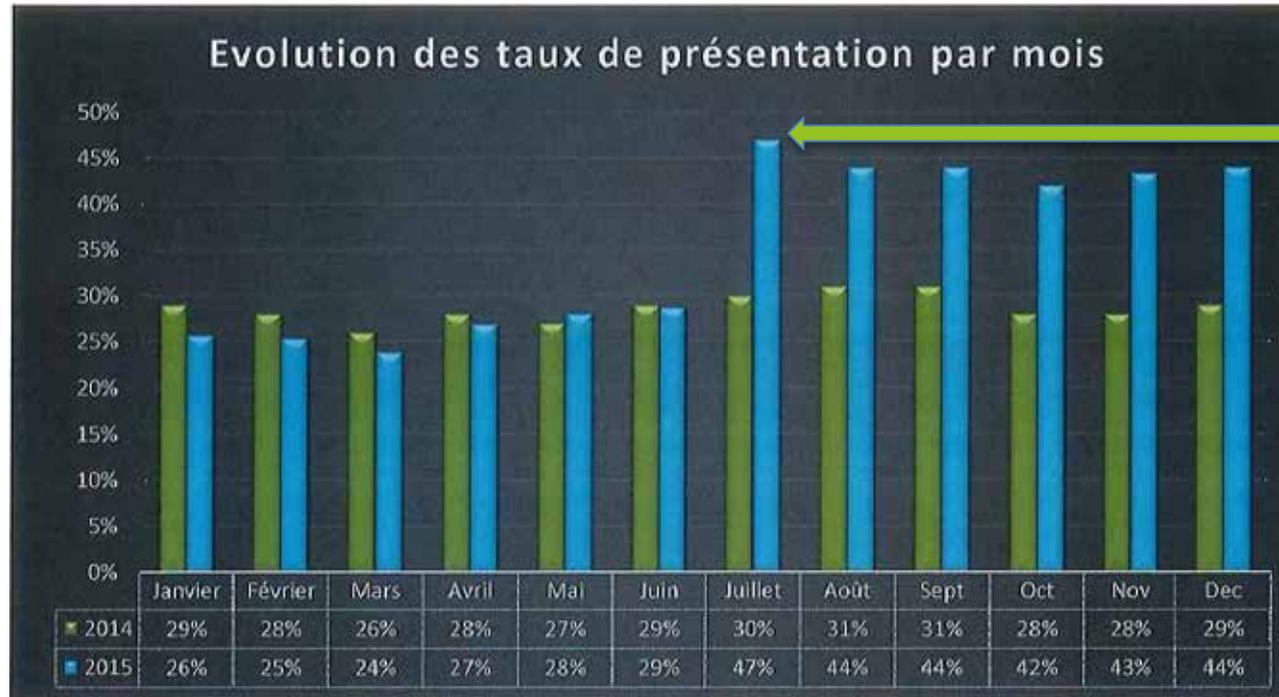
Le passage en C0,5 a constitué l'opportunité de mieux communiquer sur les dates de collecte et d'initier la distribution systématique de calendriers de collecte adressés au domicile de chaque citoyen.

** Le verre n'est plus collecté en Porte-à-Porte depuis le 1^{er} mars 2015.

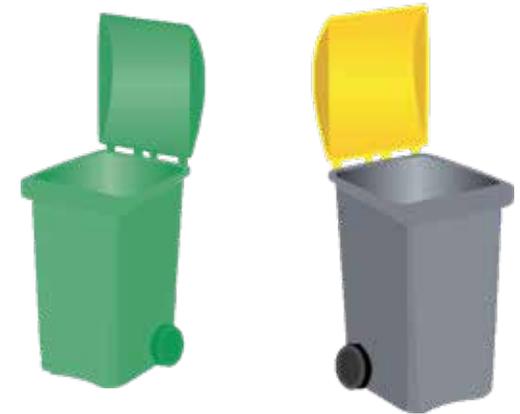


Taux de présentation des bacs (Selon le rapport annuel COVED)

(Représente le nombre de bacs collectés sur le nombre total de bacs collectables)



Pic qui correspond au changement du rythme de collecte



Alors que le taux de présentation continue de baisser entre 2014 et le premier semestre 2015 (par exemple seuls 21% des usagers sortaient leur bac au moment du passage du camion de collecte en mars 2015) le passage à la collecte tous les 15 jours a permis d'augmenter le taux de présentation à près de 50 % au second semestre.

Les collectes sont donc optimisées depuis le passage à la collecte par quinzaine.

Cette optimisation de collecte implique donc un **gain financier et kilométrique**.

Evolution du taux de présentation des bacs :

	Total 2013	Total 2014	Total 2015 (P2)	
Fréquence de collecte	C1	C1	C1	C0,5
Nombre de levées	692 737	508 596	452 887	
Taux de présentation	39%	29%	26%	43%

A RETENIR !



La fréquence de collecte a baissé
P2=C0.5

Le taux de présentation a augmenté (26% en 2014 à **43 % en 2015**)

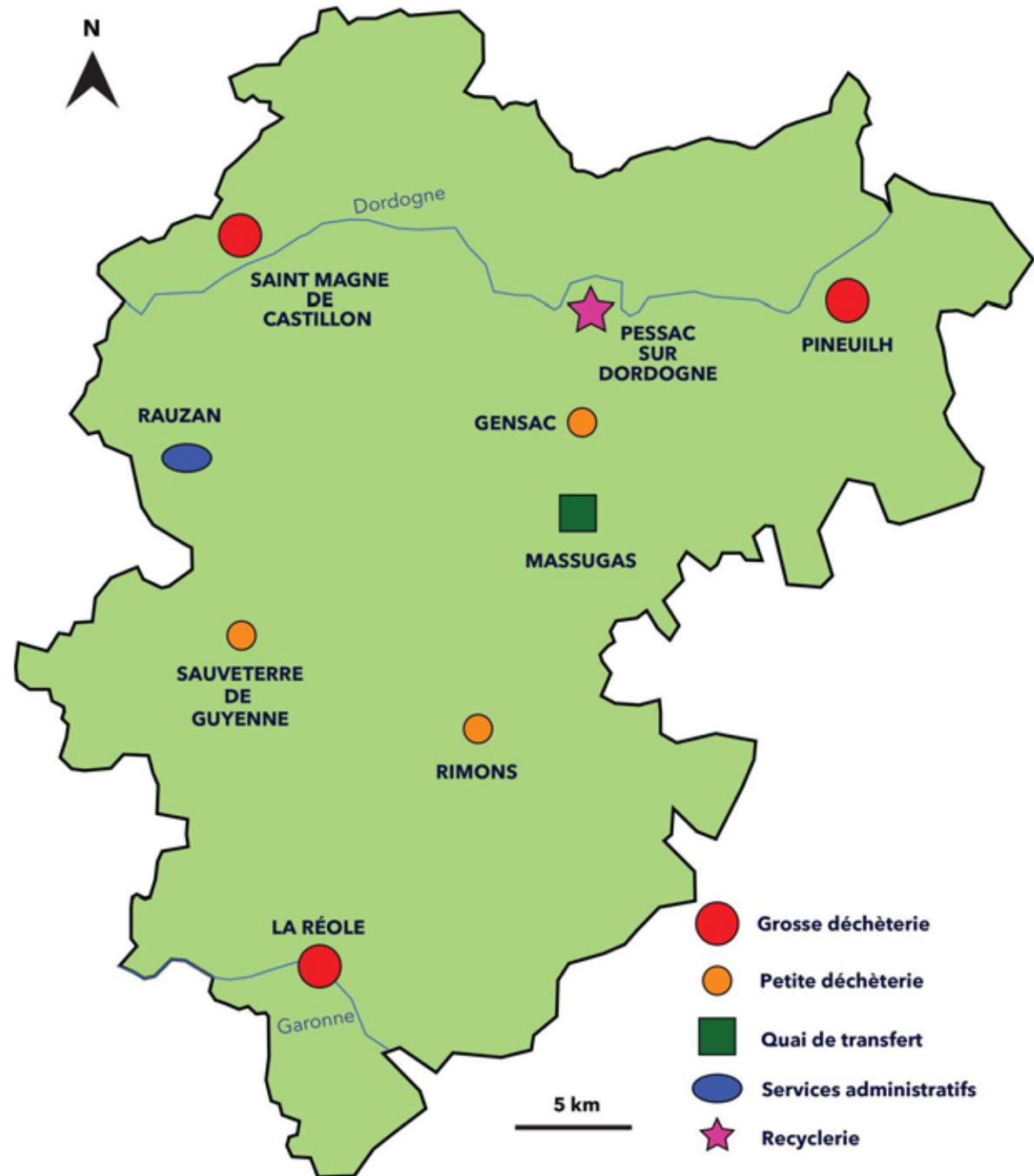
Au vu des chiffres, les usagers semblent avoir bien assimilé les règles et usages de la Redevance Incitative.



2.2 Sites et tonnages

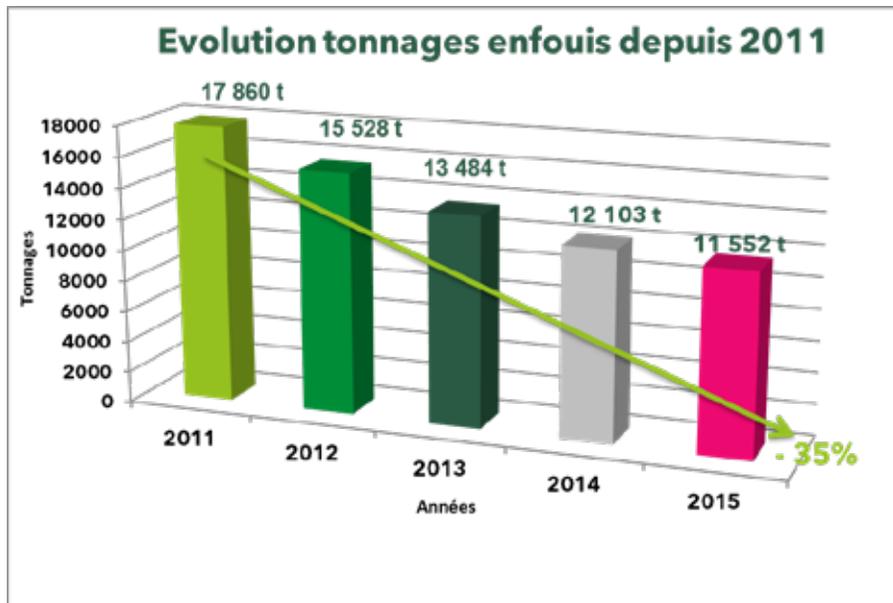
Les différents sites de l'USTOM :

- Massugas, lieu-dit La Racinette : 1 quai de transfert, les équipes des services Techniques, Transports, Accueil, Ressources Humaines, Comptabilité et la Direction.
- 6 déchèteries, à Saint-Magne-de-Castillon, Pineuilh, La Réole, Gensac, Rimons et Sauveterre-de-Guyenne.
- 1 Recyclerie, à Pessac-sur-Dordogne.
- 1 équipe administrative, à Rauzan, depuis octobre 2014 (Redevance Incitative et Communication).





2.2.1 Ordures Ménagères Résiduelles



Les déchets d'un peu plus de 35 000 producteurs sont collectés sur le territoire du Syndicat. Les usagers de notre service sont :

- Des particuliers à 92.12 %
- Des logements collectifs à 0.28 %
- Des professionnels à 6.2 %
- Des collectivités, administrations à 0.75%
- Des associations à 0.31 %
- Des assistantes maternelles / familles d'accueil à 0.34%

Ils sont majoritairement dotés de bacs pucés ou de sacs prépayés. Le volume des bacs varie de 90 à 660 litres, suivant la composition du foyer ou les besoins de l'entreprise. Des bacs de 770 litres peuvent être mis à disposition, lors d'évènements ponctuels.

A RETENIR !



11 552 tonnes enfouies (D2), en baisse depuis l'annonce du lancement de la tarification incitative : -35% depuis 5 ans, -4.5% en un an.

Le ratio de production d'Ordures Ménagères est de **173 kg/an/hab (P3)**

Ces résultats sont excellents !

En moyenne en France, ce sont 270 kg d'ordures ménagères/an/hab qui sont enfouies et 245 kg en Gironde.

A noter que la Haute Saône a des résultats encore meilleurs avec 160 kg / an / hab. Avec quelques efforts supplémentaires nous les rattraperons bientôt.

Evolution des tonnages et des ratios

	(D2)	(P3)
	Tonnages enfouis	Ratios kg/an/hab
2011	17 860	267
2012	15 528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
Evolution 2011/2015	-35%	-94/an/hab



2.2.2 Emballages ménagers

La collecte sélective hors verre

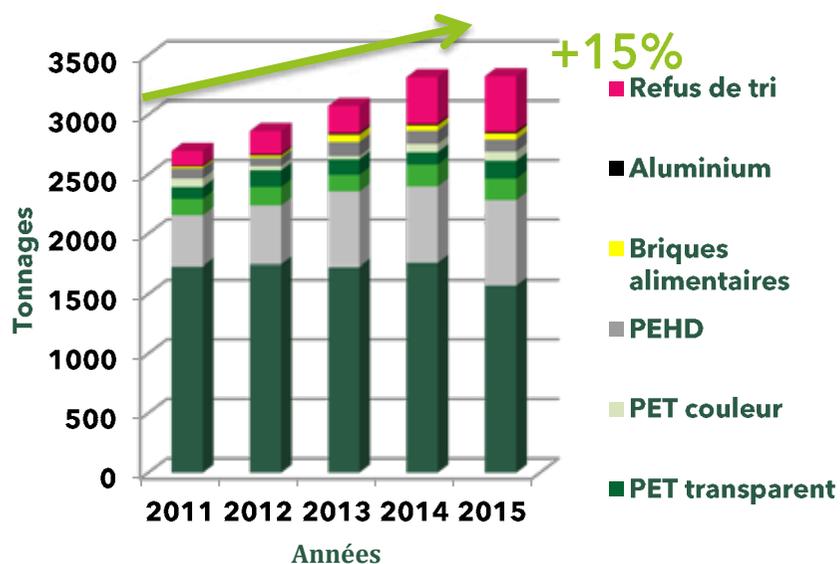
Une fois réacheminé vers le centre de tri d'Illats (33) (détail en page 40), chaque matériau repart vers une filière de valorisation.

Nous pouvons observer une légère augmentation des tonnages collectés entre 2014 et 2015. Le passage à une collecte du sélectif tous les 15 jours a constitué l'occasion de conteneuriser les DPS (Déchets Propres et Secs) et ainsi assécher et améliorer la qualité du gisement. Les bons résultats sont d'autant plus encourageants qu'avant 2015 les tonnages incluait une part d'humidité puisque les caissettes n'étaient pas protégées de la pluie.

Année de référence	Évolution des tonnages de la collecte des déchets recyclables depuis 2011 (hors verre et hors stock*)									
	Journaux Magazines	Cartons	Acier	PET (Polyéthylène Téréphtalate) transparent	PET couleur	PEHD (Polyéthylène Haute Densité)	Briques alimentaires	Aluminium	Refus de tri D4	Total
2015 (t)	1571,25	712,02	179,63	150,77	76,38	102,24	52,33	13,38	466,36	3324,36
Évolution 2014/2015 (%)	-10,53	11,04	-2,43	44,90	9,19	-7,34	10,03	16,35	19,11	0,24
Évolution 2011/2015 (%)	-9,14	67,08	30,15	51,92	5,82	19,61	260,90	84,30	276,86	23,31

* Tonnage en attente de mise en balle

Evolution des tonnages des recyclables depuis 2011



A RETENIR !



3 426 tonnes de déchets recyclables collectées (D3) soit :

+23 % depuis 5 ans

Soit 51 kg/an/hab (P4)



Evolution du taux de refus de tri (P5)

Evolution du refus de tri en tonnes

	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage total recyclé	2593	2746	2949	3012	2960
Tonnage de refus (D4)	124	195	227	392	466
Tonnage total collecté (D3)	2717	2941	3176	3 404	3 426
Taux de refus (P5)	4,60%	6,60%	7,15%	11.5%	14%

Taux de refus correspond à D4/D3 (tonnage de refus/tonnage total recyclé)

Des campagnes de terrain ont été effectuées afin d'optimiser la collecte sélective en menant des actions de sensibilisation auprès de la population :

- Information en Porte-à-Porte et auprès des collectivités ;
- Animations en milieu scolaire (Lamothe-Montravel, Rauzan, Saint-Pey-de-Castets ...)
- Sensibilisation, formation et animation de projets autour du compostage ;
- Contrôle mensuel de la qualité de la collecte.

Outre cela, un dossier a été déposé auprès d'Eco-Emballages pour bénéficier de l'extension des consignes de tri pour les plastiques (permettant de recycler les plastiques du type barquettes et pots de yaourt ...) mais le dossier n'a pas été jugé prioritaire par l'Eco-Organisme. Pour autant, l'objectif d'étendre les consignes de tri constitue toujours une ambition pour le Syndicat.

A RETENIR !



Le taux de refus de tri est en augmentation.
P5=14%

Ces résultats sont à relativiser compte tenu de la fiabilisation de la méthode de caractérisation depuis 2014.





Qu'est-ce que le refus de tri ?

Le refus de tri correspond aux **déchets non recyclables placés par erreur ou méconnaissance** dans les caissettes ou bacs à couvercle jaune destinés à la collecte des emballages.

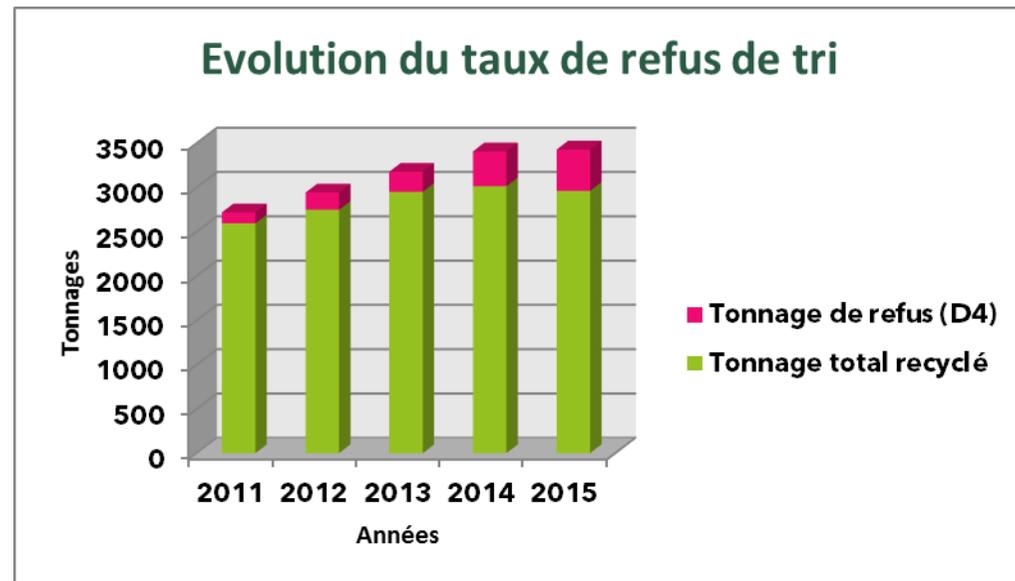
Plus ce refus est important, **plus les recettes sur les quantités de matériaux recyclables collectés diminuent.**

Pour mesurer l'évolution de la qualité du tri des déchets, nous évaluons donc le taux de refus en divisant le poids des déchets triés par erreur, par le poids total d'emballages recyclés.

Exemples courants de refus de tri : pots de yaourts, films plastiques, barquettes en polystyrène, ...

Ce taux est mesuré grâce à des **campagnes de caractérisations**, réalisées jusqu'à présent par notre prestataire de collecte sur le site de l'USTOM à Massugas, en collaboration avec les Ambassadrices du tri de l'USTOM.

Une plus grande rigueur dans l'analyse des échantillons, et l'intégration de celles réalisées sur le centre de tri de la COVED à Illats, **ont mis en évidence une nette augmentation du taux de refus.**



Les refus de tri courants :





2.2.3 Le verre

Un travail de recensement des bornes existantes a été effectué afin de sécuriser et optimiser les emplacements, un rapport complet a été rendu durant le deuxième semestre de l'année 2015.

Une fois collecté dans les Bornes d'Apport Volontaire (BAV) lorsqu'elles sont pleines, puis vidé sur le quai de transfert de Massugas, le verre est ensuite acheminé vers la verrerie OI MANUFACTURING à Vayres (33).

Le maximum d'impuretés est alors éliminé, le verre est broyé, puis transformé en calcin : ce matériau, recyclable à l'infini, peut alors réintégrer le processus de fabrication du verre.

La collecte sélective du verre										
Année	2011		2012		2013		2014		2015	
Type de collecte	Tonnages collectés (tonnes)	Ratio (kg/an/hab)	Tonnages collectés (tonnes) (D5)	Ratio (kg/an/hab) (P7)						
PAP	922	14	805	12	1134,75	17	1028,93	15	172,82	2,58
BAV	1510	23	1480	22	1523,17	23	1455,58	22	2417,9	36,16
Total	2432	37	2285	34	2657,92	40	2484,51	37	2590,72	38,74



A RETENIR !



2 591 tonnes de verre collectées (D5)

Soit **39 kg/an/hab** (P7)

Stabilité par rapport à 2014, mais apport volontaire prépondérant et bien moins coûteux





2.2.4 Les 6 déchèteries

Un réseau de 6 déchèteries dessert le territoire de l'USTOM de façon homogène :

- Les trois principales à Saint-Magne-de-Castillon, Pineuilh et La Réole ;
- Les trois autres, de plus petite taille, à Gensac, Rimons et Sauveterre-de-Guyenne.

Les déchèteries sont ouvertes du mardi au samedi. Les horaires et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site Internet : www.ustom.fr

L'accès est réservé aux administrés ayant une carte dont la demande est à effectuer directement en déchèterie.

Pour les particuliers, du compost y est disponible **gratuitement depuis l'été 2015**. Nous conseillons d'en vérifier la disponibilité auprès de nos services.





Tonnages 2015 issus des déchèteries par flux (D7)								
	Tout Venant	Déchets verts	Cartons	Ferraille	Gravats	Bois	Plastique souple	Total
Saint Magne	627,29	1543,22	100	406,8	890,38	507,36	22,04	4097,05
Pineuilh	679,31	1688,6	100	406,8	831,2	460,05	9,52	4175,44
Gensac	222,51	345,95	100	139,8	321	136,39	13,1	1278,73
La Réole	776,74	1504,63	100	274,2	851,04	380,77	40,32	3927,65
Rimons	189,78	225,52	100	97,56	377,53	127,07	17,1	1134,56
Sauveterre	193,12	352,58	100	96,96	515,58	151,9	14,88	1425,02
Total 2015	2688,75	5660,5	600	1422	3786,73	1763,54	116,96	16038,45
Evolution 2011/2015	18,43%	34,18%	-1,43%	-8,64%	23,91%	14,65%	51,31%	20,36%
Evolution 2014/2015	18,20%	-3,80%	9,41%	7,55%	29,46%	3,63%	-48,67%	7,75%

Comme l'an dernier, le volume des déchets collectés en déchèteries est supérieur (de + 39 %) à celui des ordures ménagères collectées en Porte-à-Porte. **D7=16 038 T.**

De plus, l'évolution des quantités de gravats est significative, cette évolution peut être expliquée par l'augmentation de l'activité du BTP.

Nous constatons une augmentation de tous les flux, quelle que soit la nature du déchet sauf le plastique souple.

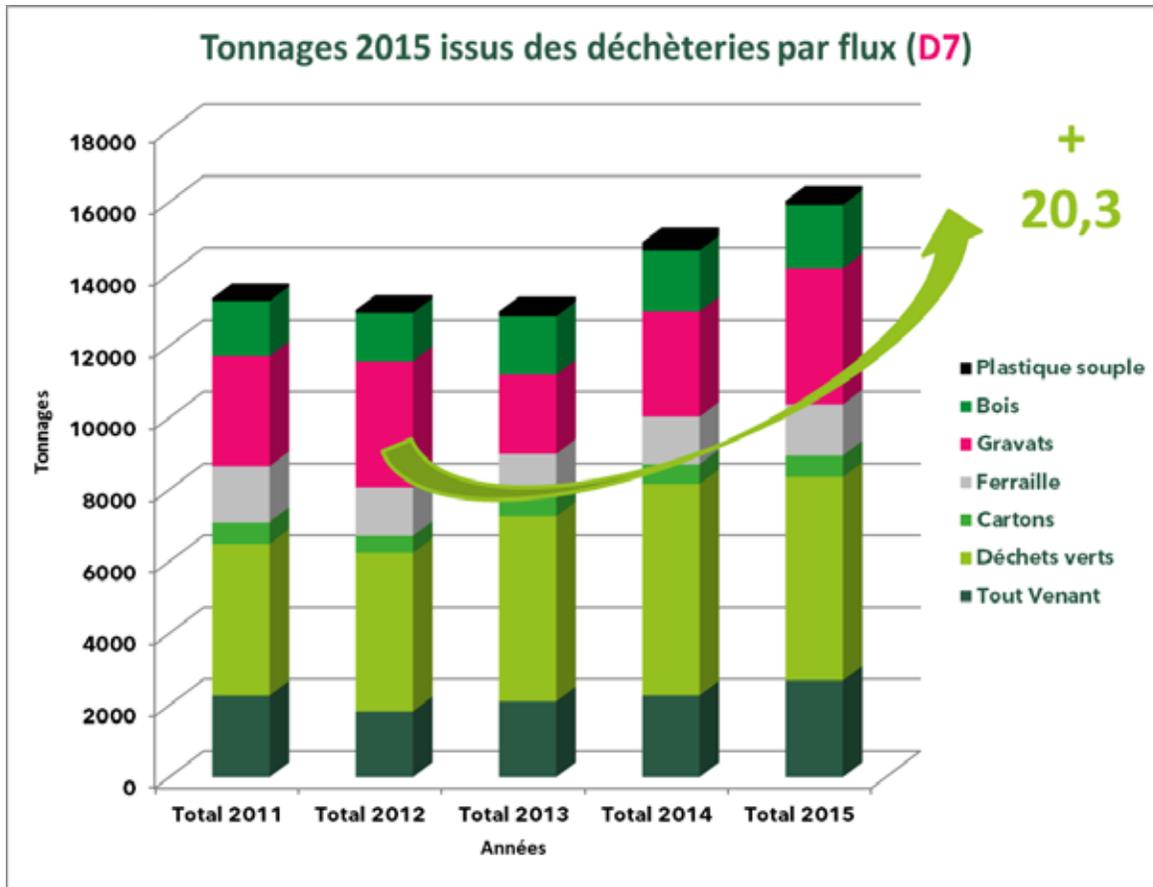
L'augmentation des tonnages en déchèteries est effective en France et de manière générale depuis plusieurs années. Néanmoins, le passage à la Redevance Incitative accentue encore le phénomène.



16 038 tonnes collectées en déchèterie (D7)

Soit une augmentation de 7,75% en un an

Dont 3 786,73 tonnes de gravats (+29,46% en un an, + 23,91% en 4 ans)



Les tonnages déposés en 2015 en déchèteries sont en augmentation de plus de 20 % par rapport à 2011, avec une nette augmentation des gravats et du déchet vert.

Le nombre de rotations pour tasser puis évacuer les bennes augmente donc lui aussi et les coûts afférents avec.



Par ailleurs, le Syndicat a fait face en 2015 à une casse de grue sur camion, qui a entraîné l'arrêt de l'ensemble des grues.

L'augmentation des tonnages et ces arrêts ont engendré un nombre beaucoup plus important de rotations pour permettre un enlèvement des bennes.



2.2.5 Le quai de transfert de Massugas



Le pont bascule, d'une capacité de pesage de 50 t, équipé d'un portique de détection de radioactivité AM2C, a enregistré 11 734 passages en 2015.

La plateforme de compostage de l'USTOM de 5500 m² permet de traiter l'ensemble des déchets verts collectés sur le territoire. Environ 5 900 tonnes ont été traitées au cours de l'année 2015, la majeure partie de ces tonnages étant issue des déchèteries, mais aussi des artisans et des communes, qui apportent leurs déchets verts à Massugas.

Les déchets verts sont alors broyés, puis maturés en andins. Ceux-ci sont retournés tous les 15 jours afin de garantir une fermentation homogène et efficace. Un arrosage adapté permet aussi d'assurer une température optimale au cœur des andins (jusqu'à 70°C en début de cycle). Le processus prend environ 4 à 6 mois, à l'issue duquel nous obtenons un compost grossier. Il est alors criblé : la partie la plus fine peut être récupérée par tout usager résidant

sur le territoire de l'USTOM, tandis que la part grossière est de nouveau mélangée aux déchets verts frais.

Les particuliers de notre territoire ont ainsi récupéré gratuitement près de 500 tonnes de compost en 2015, pour 785 passages enregistrés.

L'USTOM fait appel à la société LCA, qui effectue des analyses afin de s'assurer de la qualité de l'amendement organique. Ce dernier est conforme à la norme NFU 44-051



A RETENIR !



12 642 passages

5 900 tonnes de déchets
verts traités (+14%)

500 tonnes de compost récupérées





2.3 La Recyclerie

Rappel Historique :

L'idée de créer une Recyclerie sur le territoire du syndicat USTOM est issue d'un constat : les quantités importantes d'encombrants qui se trouvent dans les bennes de nos déchèteries peuvent être recyclées ou réutilisées. Cette solution alternative présente en outre un triple intérêt :

- Moins coûteuse que l'élimination ;
- Bénéfique pour l'environnement, puisque les "déchets" en question ne seraient plus à enfouir ;
- Source de créations d'emplois potentiels.

Il s'agit d'une mise en œuvre concrète et locale d'économie circulaire et de développement durable.

La Recyclerie a ouvert ses portes aux usagers le 24 septembre 2011.

Organisation

> 4 secteurs :

- Magasin
- Logistique
- DEEE
- Enlèvement matière

> 7 ateliers :

- Electroménager
- Informatique et multimédia
- Vaisselle/Décoration diverse
- Mécanique cycle et motoculture
- Démantèlement des DEEE
- Textile
- Jouets

Services

- > Accueil des usagers en apport volontaire
- > Tournées de collecte en Porte-à-Porte sur rendez-vous et en déchèteries

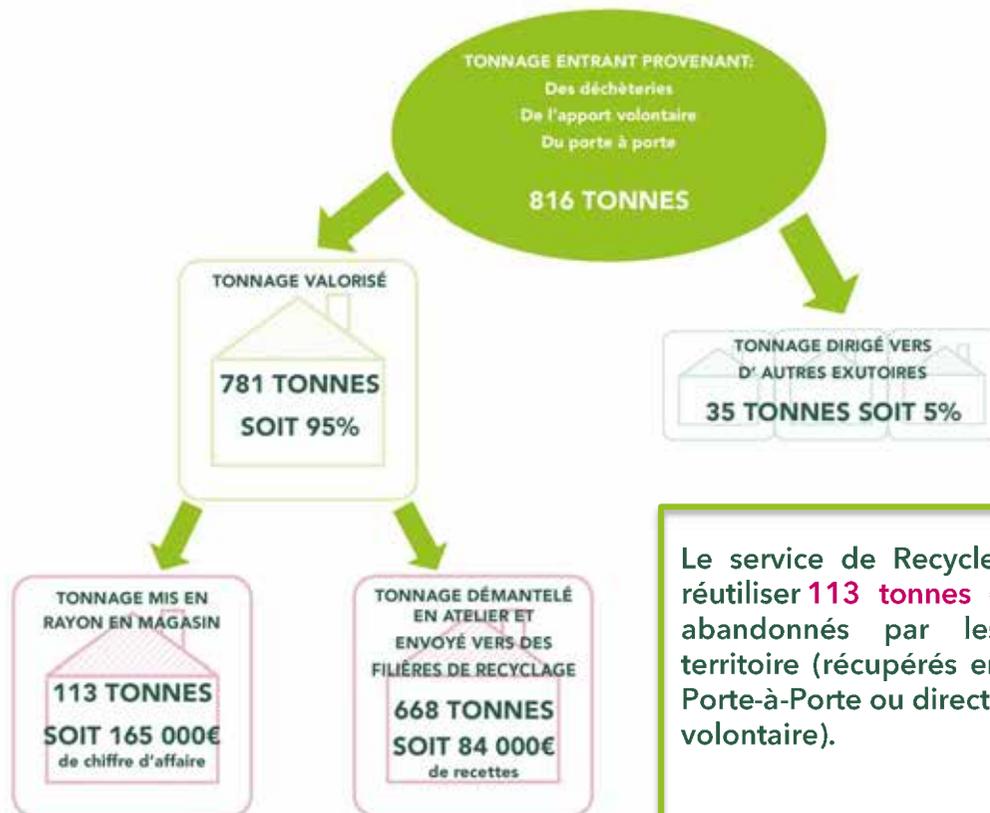
Et depuis 2015 :

- > **Un nouveau service de vide-maison**
- > **Un nouveau service pour les professionnels : destruction de documents confidentiels**





2.3.1 Le volet Environnemental



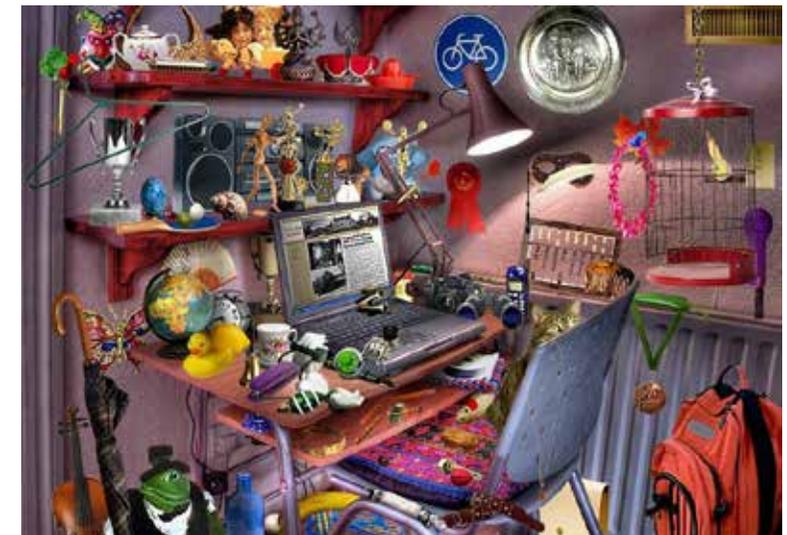
A RETENIR !



- ▶ **113 tonnes (=D8)** mises en rayon en 2015
- ▶ Tonnage entrant total tous flux : 816 T
- ▶ Tonnage valorisé par la Recyclerie : 781 T
- ▶ Tonnage dirigé vers d'autres exutoires de valorisation : 35 T
- ▶ **Taux de valorisation : 95 %**

Le service de Recyclerie a permis de réutiliser **113 tonnes (= D8)** d'objets abandonnés par les citoyens du territoire (récupérés en déchèterie, en Porte-à-Porte ou directement en apport volontaire).

Par ailleurs, suite à des campagnes de communication (via les réseaux sociaux ou tracts), l'apport volontaire a explosé de 35 % au détriment de la collecte en déchèteries - 19 %.





2.3.2 Le volet Social

Pour continuer son activité, la Recyclerie fait toujours appel à des emplois de **type CAE/CUI ou Emplois d'Avenir**. En 2015, ont été intégrés à l'équipe **2 cadres intermédiaires**, il s'agit d'une chef de magasin et d'un chef d'atelier.

En 2015 l'équipe se composait ainsi :

- 4 CDD
- 7 Bénéficiaires du dispositif des contrats en Emplois d'Avenir
- 1 CUI/ CAE
- 1 Fonctionnaire Responsable de la Recyclerie

A retenir dans le volet formation, un agent a bénéficié dans le cadre des contrats en emplois d'avenir en partenariat avec l'AFPAA **d'une formation qualifiante de frigoriste**.

Ont été également proposées aux agents des formations de management, d'initiation à l'informatique et d'intégration à la Fonction Publique Territoriale.





2.3.3 Le volet Économique

L'activité économique

Le chiffre d'affaires (CA) du magasin, d'un montant de 165 000€, est un peu en retrait par rapport à 2014 (- 2.5%) :

- Pour mémoire CA magasin 2014 : 169 233 € TTC

Les produits les mieux vendus en 2015 :

- Le mobilier pour une recette TTC de 37 000 €
- Les vêtements pour une recette TTC de 32 000 €
- Les articles de maison (déco / vaisselle) pour une recette de 28 000€



Les filières de reprise

Evolution des tonnages des matériaux récupérés et leurs recettes entre 2013 et 2015								
Unités	Traitement en tonnes				Valorisation (€)			
Années	2012	2013	2014	2015 (D9)	2012	2013	2014	2015 (P8)
Total	914	1 174	774	668	159 556€	148 249€	100 345€	83 927€

Les Filières ayant généré le plus de recettes sont le carton (44%), les fils cuivrés (14 %), les batteries (14 %) et le platine (13 %).
A noter que les recettes filières (P8) sont en baisse de 17%, conséquence de l'effondrement des cours des matières secondaires.

Le magasin

Le taux de réemploi sur les matières valorisables en magasin est de 52%, comme en 2014.

En 2015, la Recyclerie a enregistré environ 12 381 paniers (-619 par rapport à 2014), d'une valeur moyenne de 13.32€ chacun (+30cts par rapport à 2014).

Les recettes magasin (P9) atteignent 165 000€ soit -2.5% par rapport à 2014, conséquence probable du passage à la TVA

CA Filières (P8)	CA Magasin (P9)	Tonnages filières (D9)	Tonnages Magasin (D8)
83 927 €	165 000 €	668 t	113 t
248 927 €		781 t	



3. LES FILIERES DE TRAITEMENT



3.1 Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles à Lapouyade

L'USTOM possède un contrat de traitement avec le CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de Lapouyade, géré par Veolia, où toutes les Ordures Ménagères Résiduelles sont enfouies depuis 2006.

Ce centre de stockage est un site de classe 2 réservé aux déchets ménagers et assimilés, dits "banals" c'est-à-dire non toxiques. Conformément à la réglementation du 13 juillet 1992 et depuis le 1er juillet 2002, seuls sont acceptés sur les CSDU de classe 2 "les déchets ultimes", non valorisables dans les conditions techniques et économiques du moment.

Premier site certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 en Aquitaine, le Centre a intégré, dès sa conception en 1996, tous les équipements et méthodes de travail garantissant un traitement efficace des déchets et une protection maximale de l'environnement. Ce système de management garantit à L'USTOM la prise en compte de la réglementation, de ses exigences et de ses besoins.

Quelques chiffres clés :

- Superficie totale : 47 hectares, dont 35 exploités
- Capacité de traitement : 430 000 t/an
- Effectif : 18 personnes
- Origine des déchets : collectivités locales et industriels
- Plate-forme de compostage de déchets verts : 15 000 t/an
- Unité de valorisation énergétique :
 - Puissance des moteurs : 3 MW
 - Production électrique : 25 000 MWh/an
 - Production de chaleur : 1 MW



une alvéole de stockage

Tout apport de déchets sur le site fait l'objet d'une information préalable d'acceptation : identification du producteur, de la nature, de l'origine et de la quantité des déchets.

A noter que le centre est implanté dans un environnement géologique favorable, composé de couches d'argile à faible coefficient de perméabilité. L'aménagement des casiers, destinés à l'enfouissement des ordures ménagères et assimilées, permet d'assurer de manière optimale la protection des sols en évitant les entrées d'eau latérales. De ce fait la bonne décomposition des déchets est assurée en préservant au maximum l'environnement naturel.



3.2 Le traitement de la collecte sélective à Illats

Certifié ISO 9001 et ISO 14001, le centre d'Illats emploie 30 collaborateurs, et traite près de 15 000 tonnes de déchets annuels, à raison de 5 t/h. Le flux entrant est constitué de collecte sélective en vrac ou en sacs.

6 collectivités (soit environ 300 000 personnes) envoient leur collecte sélective au centre de tri d'Illats.

Le centre dispose d'un crible balistique (séparation suivant densité en 6 familles), de trieurs optiques (flux plastiques suivant couleur) et d'une table frontale (tri bouteilles).

La composition moyenne du gisement entrant est :

- Fibreux : 69,7% ;
- Plastiques ; 9,61% ;
- Acier / alu : 5,9% ;
- Sacs 0,29 % et refus 14,5%.

Il y a en moyenne 280 entrées par mois (apport sur le centre par Bennes à Ordures Ménagères, Poly benne ou semi) pour 118 évacuations (matière mise en balles vers les différents repreneurs).





3.3 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Tout Venant	PENA (33)	Enfouissement
Meubles	Eco Mobilier	Recyclage
Bois	EGGER (40)	Recyclage
Cartons, papiers	SOULARD (47)	Papèterie
Gravats	TGE (47)	stockage déchets inertes
Ferraille	AFM Derichebourg (33/47)	Acierie
Huiles fritures	QHS Aquitaine (33)	Recyclage
Huiles moteur	SRRHU (33)	Recyclage
Déchets verts	USTOM	Compostage
Vêtements	Recyclerie/Next Textiles	Vente ou recyclage
Plastique souple	TRI (24)	Recyclage
Palettes	AES (33)	Chaufferie
DEEE	Ecologic	Recyclage
Piles *	SCRELEC (33)	Valorisation
Batteries	AFM Derichebourg	Neutralisation et recyclage
Tubes néons	RECYLUM	Recyclage
Produits toxiques	PENA ou Eco DDS **	Neutralisation

A NOTER :



Une éventuelle recette sur la reprise de ces matériaux ne couvre pas l'ensemble des coûts.



* Piles : pas de recettes mais pas de dépenses non plus

** Représente un coût si PENA et gratuité si ECO DDS

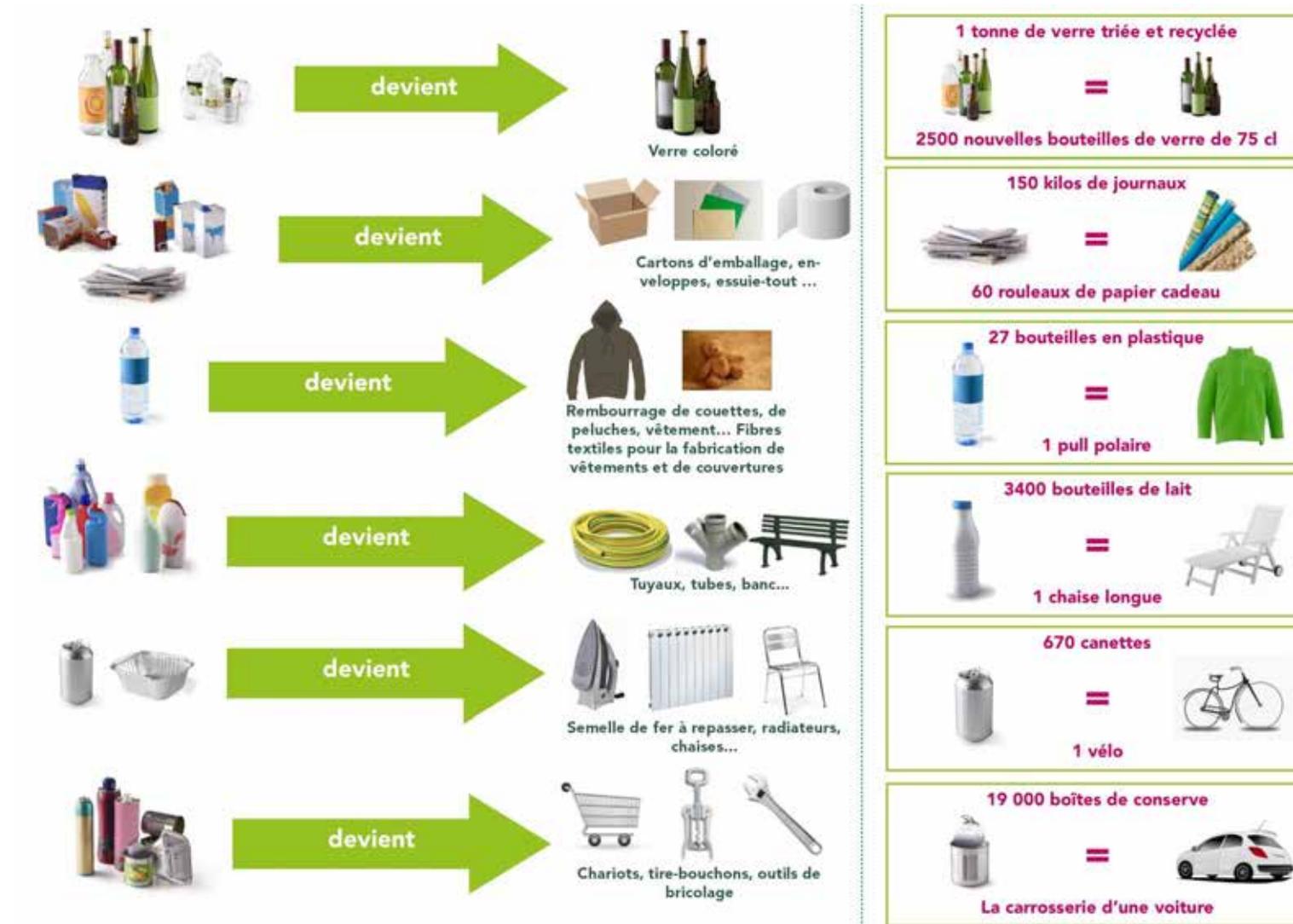
	Représente une recette
	Représente un coût



4. DU TRI POUR LA VALORISATION



4.1 La deuxième vie des matériaux





4.2 La Valorisation en chiffres sur notre territoire

Sur notre territoire

Grace au tri d'une famille de 4 personnes pendant un an, on peut, par exemple, fabriquer :

349 bouteilles de 75cl
A partir de bouteilles,
pots et bocaux



238 bouteilles en
plastique à partir de
bouteilles transparentes



14 boules de
pétanque à partir de
conserves métalliques



229 boîtes à
chaussures à partir de
boîtes en carton



450 kg de compost à
partir d'une tonne de
déchets verts



Grâce à cela, nous avons économisé

258 tonnes de CO₂,
Soit l'équivalent de 1 265
voitures circulant
pendant 1 an



183 708 litres de pétrole
soit 1597 pleins d'essence



...Et nous créons une économie circulaire de proximité

53 personnes de notre territoire
sont directement impliquées dans
le service de collecte sélective



89 % des matériaux sont recyclés
sur le territoire français





4.3 L'avancement du Syndicat par rapport à la Loi de Transition Energétique

La Loi de Transition Energétique :

En 2015, la politique nationale de prévention et de gestion des déchets s'est inscrite dans une nouvelle ère de transition énergétique.

En effet, la France souhaite être partie prenante dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées. Ainsi, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a été adoptée fixant des objectifs ambitieux, notamment dans la prévention et la gestion.



Objectifs de la Loi :

- 1 - Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés produits par les habitants d'ici 2020 par rapport à 2010.
- 2 - Porter à 55 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2020 et à 65 % d'ici 2025.
- 3 - Réduire de 30 % les déchets admis en centre d'enfouissement d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025

Les résultats de l'USTOM

Les objectifs précisés précédemment doivent être comparés avec nos données depuis 2010 pour analyser l'efficacité de l'organisation de notre syndicat quant à la prise en compte des objectifs environnementaux.

Objectifs	Résultats de l'USTOM (2010-2015)
1 - Réduction 10 % DMA 2010-2020	Réduction de 4,3 %
2 - 55 % de tonnage valorisé 2020	52 % de tonnage valorisé en 2015
3 - Réduction de 30% des déchets enfouis	Réduction de 27,5 % des déchets enfouis

Actuellement, il est possible de constater que l'USTOM est véritablement impliqué dans la prise en compte des changements environnementaux.

En effet, au vu des résultats pour la période 2010-2015, l'USTOM est sur la bonne voie quant à l'atteinte des objectifs fixés.

Le syndicat et les usagers ont compris qu'il était essentiel d'aller dans une dynamique d'économie circulaire en prenant en compte :

- La réduction d la quantité de nos déchets ;
- Le Développement Durable ;
- Le principe de la redevance incitative basée sur le principe du pollueur-payeur ;
- Une optimisation de la valorisation de nos déchets pour créer de nouvelles matières premières.

De ce fait, il est primordial que l'ensemble de la collectivité pérennise ses efforts dans ce but.



5. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015



5.1 Pour la collecte

Collecte

- ▶ Le verre n'est plus collecté en Porte-à-Porte depuis le 1er mars 2015.
- ▶ Depuis le 1er juillet 2015 la collecte des ordures ménagères est passée en C 0.5 (collecte une fois tous les 15 jours).
- ▶ En remplacement des caissettes jaunes ou bleues, environ 29 300 bacs de tri pour le recyclage du propre et du sec ont été distribués aux usagers du territoire pendant la période estivale après une enquête par courrier postal au préalable.



écomobilier



Nouveaux Partenaires Éco-Responsables

- ▶ Mise en place de contenants Eco DDS (déchets diffus spécifiques) en déchèteries pour la collecte et le traitement d'une grande partie des produits toxiques.
- ▶ La première benne Eco-mobilier a été installée sur la déchèterie de La Réole permettant de recycler 127 tonnes de meubles.

5.2 Pour le Service Public



Déchèteries

<http://6element.fr/>

Toutes les déchèteries ont été équipées d'un dispositif permettant aux administrés de connaître en temps réel l'affluence et le taux de remplissage des bennes via l'application 6th Element (Société ANTS).



Réunions publiques

Suite au passage à la Redevance Incitative, 6 réunions publiques ont été organisées pour répondre au mieux aux usagers.



Interventions scolaires :

- ▶ 12 interventions scolaires sur le territoire ont été effectuées. Les ambassadrices du tri ont initié des élèves de 6 à 11 ans au tri des déchets et au compostage.
- ▶ 1 composteur a été mis en place à l'école des-Salles-de-Castillon



Permanence en Trésorerie

De début juin jusqu' à fin décembre, les agents de la redevance incitative se sont déplacés en Trésorerie et en CDC afin d'y tenir des permanences une fois par mois :

- ▶ CDC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON
- ▶ CDC SAUVETERRE
- ▶ CDC LA REOLE
- ▶ TRESORERIE DE CASTILLON-LA-BATAILLE
- ▶ TRESORERIE DE RAUZAN
- ▶ TRESORERIE DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE



Redevance Incitative

Mise en place d'un suivi des réclamations. Chaque courrier et chaque appel reçoivent une réponse personnalisée.



Compostage collectif :

Deux espaces de compostage collectifs ont été installés :

- ▶ Les verts coteaux à la Réole
- ▶ Place Michel Dupin à la Réole



- ▶ Samedi 3 octobre 2015, la Recyclerie a vécu son plus bel anniversaire en termes de qualité d'objets vendus et de chiffre d'affaires.
- ▶ Les horaires d'ouverture du magasin ont été réaménagés et amplifiés, désormais la Recyclerie est ouverte tous les mercredis et samedis de 10h à 18h.



5.3 Interne au Syndicat

Nouvelle Charte Graphique

Nouveau site internet ; nouvelle identité

Un nouveau site internet (www.ustom.fr) a été créé, il permet d'actualiser sa situation en ligne, mais aussi d'y retrouver toutes les actualités du Syndicat, ainsi que des informations sur les déchets et les services proposés.

Ainsi, deux nouveaux logos et une nouvelle charte graphique ont vu le jour à la fin de l'année 2015

USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

La
Recyclerie
par l'USTOM



Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Il s'agit d'un outil qui permet de transcrire les résultats de la démarche de **prévention des risques professionnels** et de la pérenniser en hiérarchisant les risques pouvant nuire à la sécurité et en préconisant des actions visant à réduire ces risques, voire les supprimer.

En 2015, nous avons réalisé de nombreuses tâches définies dans les plans d'actions 2014 dont les principales sont :

- ▶ La réalisation de contrôles périodiques : engins, installations électriques, portails, rideaux et portes motorisés, barrières levantes... ;
- ▶ La réalisation de l'affichage obligatoire sur l'ensemble des sites ;
- ▶ La mise en place de consignes de sécurité et numéros d'urgence dans l'ensemble des véhicules ;
- ▶ L'actualisation des trousse de 1^{er} secours ;
- ▶ La rédaction du Règlement Intérieur ;
- ▶ La mise à disposition et vérification des Registres de Sécurité sur l'ensemble des sites.



Action Nationale de recherche et de réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

Bilan RSDE des eaux de la lagune du site de Massugas (campagne de prélèvements de 6 mois) permettant d'écarter tous risques de pollution.



Audit

L'audit des sites a été terminé et un programme pluriannuel des travaux de mise en œuvre a été acté pour 4.5 M. €





6. LE COUT DU SERVICE PUBLIC



6.1 Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Réalisations 2015
DEPENSES		
011	Charges Générales	818 581 €
	Marchés de prestations	5 299 884 €
	Sous-Total 011 :	6 118 465 €
012	Charges de Personnel	1 371 104 €
65	Autres charges de gestion courante	35 300 €
66	Charges Financières	31 034 €
67	Charges Exceptionnelles	1 754 €
42	Dotations aux amortissements	359 870 €
TOTAUX (P10) :		7 917 526 €
RECETTES		Réalisations 2015
74	Dotations et participations	7 577 240 €
70	Produit des services dont facturations	57 415 €
13	Remboursements sur rémunération	122 615 €
75	Autres revenus dont accès déchetterie	60 815 €
77	Produits exceptionnels	741 €
TOTAUX :		7 818 827 €

Résultat de fonctionnement : -98 699 €
Solde cumulé : 2 256 995 €

DETAIL DU 011 : Prestations de service		
OBJET	Réalisé 2014	Réalisations 2015
Contrats de prestations de services	6 477 612 €	5 299 884 €
Marché de Collecte	3 971 479 €	2 916 640 €
Enfouissement (SOVAL VEOLIA)	1 084 450 €	963 936 €
Marché De traitement et de transport : Encombrants, Bois et DDM (PENA)	311 507 €	326 377 €
Gravats et déchets verts (TGE /TRI)		50 485 €
Transport (Avril)	313 639 €	255 895 €
Autres prestations (contrats)	1 310 €	87 839 €
Transport du Verre, tri et Conditionnement (COVED)	795 227 €	698 712 €

Détail du 74	
Redevance Incitative (P12) *	5 916 946 €
SUBV. eco-emballages/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 032 285 €
Recettes de valorisation	413 142 €
Remboursements sur CAE	214 867 €
Total 74 :	7 577 240 €

* P12 = produit de la RI / D1 = 5916 946/66874 = 88,50 € (= P13)



Définition des dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.





6.2 Investissement

SECTION d'Investissement		Réalisations 2015
DEPENSES		
16	Emprunts et assimilés	150 369 €
20	Immobilisations incorporelles	45 392 €
21	Immobilisations Corporelles	1 257 564 €
TOTAUX (D10) :		1 453 326 €
RECETTES		Réalisations 2015
10	Dotations et Fonds de réserve	257 467 €
040	Amortissements	359 870 €
16	Emprunts et assimilés	1 220 000 €
TOTAUX :		1 837 337 €
Résultat d'Investissement :		384 011 €
Solde cumulé :		639 745 €
RAR 2015 :		-67 281 €
Solde Cumulé :		572 464 €

Les dépenses d'investissement :

Elles comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), les autres subventions d'investissement et les emprunts.





7. ANNEXES





7.1 Glossaire

- **BAV** : Borne d'Apport Volontaire
- **BEOM** : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **CSDU** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
- **D3E** ou **DEEE** : Déchets d'Equipements Electrique et Electronique
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **ERM** : Emballages Recyclables des Ménages
- **FPT** : Fonction Publique Territoriale
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- **JMR** : Journaux, Magazines, Revues
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte-A-Porte
- **PAV** : Point d'apport Volontaire
- **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité, tout contenant en plastique opaque (ex : flacon de lessive)
- **PET Couleur** : Tout contenant en plastique transparent coloré (ex : bouteille de soda)
- **PET Transparent** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (ex : bouteille d'eau)
- **Réemploi** : Objet issu des filières d'approvisionnement de la Recyclerie (apport volontaire, collecte en Porte-à-Porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste ;
- **Réutilisation** : Objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet, ou revendues en tant que pièces détachées.
- **Recyclage** : Matière ou matériau issus d'objets démantelés, et qui seront recyclés industriellement, ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (ex : carton, papier, plastique, textile) .



7.2 Population par Commune et Communauté de Communes

Communauté de Communes	Communes	Nombres d'habitants
Brannais	Jugazan	290
	TOTAL CdC	290
Montaigne Montravel et Gurson	Fouqueyrolles	494
	Lamothe Montravel	1290
	Montcaret	1466
	Nastringues	112
	Saint Antoine de Breuilh	2045
	St Seurin de Prats	487
	Vélines	1134
TOTAL CdC	7028	
Pays Foyen	Auriolles	125
	Caplong	234
	Eynesse	596
	La Roquille	324
	Landerrouat	194
	Les Lèves et Thoumeyragues	562
	Ligueux	177
	Listrac de Durèze	181
	Margueron	361
	Massugas	261
	Pellegrue	1029
	Pineuilh	4471
	Port Ste Foy et Ponchapt	2575
	Riocard	199
	St André et Appelles	742
	St Avit de Soulège	82
	St Avit St Nazaire	1547
St Philippe du Seignal	484	
St Quentin de Caplong	258	
Ste Foy La Grande	2368	
TOTAL CdC	16 770	



Castillon Pujols	Bossugan	50
	Castillon La Bataille	2914
	Civrac sur Dordogne	215
	Coubeyrac	96
	Doulezon	271
	Flaujagues	600
	Gensac	870
	Juillac	262
	Les salles de Castillon	398
	Merignas	318
	Mouliets et Villemartin	1097
	Pessac Sur Dordogne	492
	Pujols	604
	Rauzan	1207
	Ruch	605
	Saint Jean de Blaignac	446
	Saint Magne de Castillon	1952
	Saint Michel de Montaigne	367
	Saint Pey de Castets	659
	Saint Vincent de Pertignas	377
Sainte Colombe	481	
Sainte Florence	139	
Sainte Radegonde	468	
	TOTAL CdC	14 888
Grand Saint Emilionnais	Belvès de Castillon	346
	Gardegan et Tourtirac	319
	Saint Genès de Castillon	401
	Saint Philippe d'Aiguille	418
	Sainte Terre	1942
	TOTAL CdC	3 426



Communauté de Communes	Communes	Nombres d'habitants
Sauveterrois	Blasimon	921
	Castelmoron d'Albret	53
	Castelviel	200
	Caumont	161
	Cazaugitat	243
	Cleyrac	154
	Coirac	219
	Cours De Monséguir	289
	Coutures Sur Dropt	99
	Daubeze	151
	Dieulivol	354
	Landerrouet sur Séguir	105
	Le Puy	383
	Mauriac	281
	Mesterieux	199
	Neuffons	166
	Rimons	206
	St Antoine Du Queyret	77
	St Brice	309
	St Felix de Foncaude	301
	St Ferme	372
	St Hilaire du Bois	79
	St Martin de Lerm	144
	St Martin du Puy	203
	St Sulpice de Guilleragues	225
	St Sulpice de Pommiers	240
	Ste Gemme	259
Sauveterre de Guyenne	1861	
Soussac	180	
Taillecavat	319	
	TOTAL CdC	8 753

Communauté de Communes	Communes	Nombres d'habitants
Réolais en Sud Gironde	Bagas	297
	Blaignac	284
	Bourdelles	113
	Camiran	436
	Casseuil	392
	Floudes	106
	Fontet	851
	Fosses et Baleyssac	189
	Gironde Sur Dropt	1189
	Hure	518
	La Réole	4228
	Lamothe Landerron	1161
	Les Esseintes	272
	Loubens	316
	Loupiac de La Réole	485
	Mongauzy	614
	Monséguir	1540
	Montagoudin	180
	Morizes	533
	Noaillac	412
Roquebrune	256	
St Exupery	163	
St Hilaire de la Noaille	377	
St Michel de Lapujade	194	
St Sève	227	
St Vivien de Monséguir	386	
	TOTAL CdC	15 719
TOTAL des CdC	112 communes	66 874

Nous pouvons remarquer des disparités minimales d'une Communauté de Communes à l'autre, qui gagnent ou perdent des habitants.

Il faut néanmoins garder à l'esprit que bon nombre de nos usagers déménagent ou emménagent chaque année



USTOM
TRIONS AUJOUR'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

Ensemble préservons
notre environnement